



CN/NC #2

2025 Tournoi International de La ville de Gembloix

Circuit National (Ind + Eq) / Nationaal Circuit (Ind + Ploeg)

Ville	Gembloix (FF) Gembloix Hall Omnisport Chapelle-Dieu Rue Chapelle-Dieu, 48 5030 Gembloix
Nation	Belgium
Date	22 nov. 2025 - 23 nov. 2025
Fuseau horaire du lieu	Europe/Brussels (GMT 1)
Participation	OUVERT INTERNATIONAL Le nombre de participants est illimité. Il n'est pas permis de participer à plusieurs compétitions en une journée. Une seul inscription par athlète et catégorie est autorisé.
Licence requise	Licence nationale Niveau de licence 1 • Participants
Quota	Aucun
Arbitres	Qualification d'arbitre: Au moins une licence d'arbitre national est requise Qualification de l'arbitre : International, National ou Aspirant National

Inscriptions Ind. Par club	4 - 8	9 - 14	15 - 19	20 +
Arbitres obligatoires	1	2	3	4
Amende pour arbitre manquant Par tournoi	Pas possible	Pas possible	Pas possible	Pas possible

Les arbitres doivent être fournis en fonction du nombre total d'inscriptions par jour.

Le nombre requis d'arbitres qualifiés doit être saisi dans le système d'inscription avant que les athlètes puissent être ajoutés à la compétition.

L'activité des arbitres ne sera pas remboursée par l'organisateur.

--

Les quotas d'arbitres ne sont applicables que pour les compétitions individuelles.

Pour la saison 2025-2026 un nouveau fonctionnement sera testé sur les épreuves du circuit national par équipe sur le modèle du fonctionnement des championnats de Belgique.

Les clubs participants ne seront pas tenus de fournir un quota d'arbitre mais devront participer aux frais d'arbitrage engagés par le club organisateur avec le fonctionnement suivant :

- Après la date clôture des inscriptions, le président du DT arrête le nombre d'arbitres requis par jour et par arme et en informe l'organisateur. L'organisateur se charge de recruter le nombre d'arbitres qualifiés nécessaires.
- Ces arbitres seront à la disposition du Directoire Technique à partir de l'heure du briefing des arbitres dans l'arme dans laquelle ils sont engagés jusqu'au terme de la journée de compétition





(sauf en cas de dérogation par le DT). L'auto-arbitrage n'est en aucun cas autorisé.

Les frais d'arbitrage engagés par l'organisateur seront facturés aux différents clubs sous la forme d'une contribution à l'arbitrage (CAA). Le club organisateur enverra aux clubs participants au plus tard le mercredi précédent l'épreuve le montant de leur CAA. Les clubs participants seront tenus de payer leur CAA au plus tard le vendredi veille de l'épreuve. En l'absence de paiement, l'inscription de tous les tireurs du cercle concerné sera annulée.

--)-----

De scheidsrechtersquota zijn alleen van toepassing op individuele wedstrijden.

Voor het seizoen 2025-2026 zal er een nieuwe opzet worden getest voor de wedstrijden van het nationaal circuit per ploeg, volgens het model van de Belgische Kampioenschappen. Deelnemende clubs zijn niet verplicht om een quotum aan scheidsrechters te leveren, maar moeten bijdragen aan de arbitragekosten die door de organiserende club worden gemaakt volgens de volgende werkwijze:

- Na de deadline voor inschrijvingen stelt de voorzitter van de DT het aantal benodigde scheidsrechters per dag en per wapen vast en informeert hij de organisator. De organisator is verantwoordelijk voor het werven van het benodigde aantal gekwalificeerde scheidsrechters.
- Deze scheidsrechters zullen beschikbaar zijn voor de DT vanaf de eerste oproep in het wapen waarvoor ze zijn aangesteld tot het einde van de competitie dag (tenzij er een uitzondering wordt gemaakt door de DT). Auto-arbitrage is in geen geval toegestaan.

De kosten voor de scheidsrechters die de organisator maakt, worden aan de verschillende clubs gefactureerd in de vorm van een bijdrage aan de scheidsrechters (BVA - Bijdrage voor arbitrage). De organiserende club stuurt uiterlijk de woensdag vóór de wedstrijd het bedrag van hun BVA naar de deelnemende clubs. De deelnemende clubs moeten hun BVA uiterlijk de vrijdag voor de wedstrijd betalen. Bij gebrek aan betaling wordt de inschrijving van alle deelnemers uit de betreffende club geschrapt.

Fédération Fencing Belgium - FBRCE/KBFS/KBVF

Club Cercle d'Escrime Les 3 armes

Organisateur CE Les 3 armes

Contact Maître Eric HENDRIX

eric.hendrix17@gmail.com
+32 477 55 91 36

Autres informations <https://fencing.ophardt.online/fr/widget/event/32893>

Voir les inscriptions et les résultats

Inscription Inscription à: <https://fencing.ophardt.online/>

jusqu'à 16 nov. 2025 à 23:59:00 heure normale d'Europe centrale seulement par: Club ,
Annulation possible jusqu'au 18 nov. 2015 à 23:59:00 heure normale d'Europe centrale
E-mail: eric.hendrix17@gmail.com

Pre-inscription

Jour	Appel	Début	Suite	Finales	Compétition	Né (e) en	Quota	Frais d'inscription
22.11.	09:00	09:30		Fleuret	Hommes	I	Senior 1926 - 2010	20,00€
	10:00	10:30			Sabre	Hommes	I	
	10:30	11:00		Fleuret	Dames	I	Senior 1926 - 2010	20,00€
	11:00	11:30			Sabre	Dames	I	
23.11.	09:00	09:30		Fleuret	Hommes	T	Senior 1926 - 2010	60,00€
	09:30	10:00			Sabre	Hommes	T	





11:00	11:30	Fleuret Dames	T Senior 1926 - 2010	60,00€
		Sabre Dames	T Senior 1926 - 2010	60,00€

Contrôle des armes

Jour	Heure	Jour	Heure	Compétition
22.11.	08:00 - 11:30			Fleuret Hommes Senior Individuel
				Sabre Hommes Senior Individuel
				Fleuret Dames Senior Individuel
				Sabre Dames Senior Individuel
23.11.	08:00 - 11:30			Fleuret Hommes Senior Equipe
				Sabre Hommes Senior Equipe
				Fleuret Dames Senior Equipe
				Sabre Dames Senior Equipe

Réunion des arbitres

Jour	Heure	Jour	Heure	Jour	Heure	Discipline
22.11.	09:00	23.11.	10:00			Fleuret
22.11.	09:00	23.11.	09:30			Sabre

Méthodes de paiement	Méthodes de paiement	Surcharge	Remarques
	Payement à l'inscription	+0,00€ +0.00%	Le payement se fait par virement après inscription, et avant le tournoi.
Gestionnaire de la compétition	https://engarde-service.com/tournament/les3armes/cn2025		
Directoire Technique	Maître Claude Hendrix Maître Eric Hendrix		
Mode	Paiement des inscriptions individuelles et des équipes ainsi que la quote-part d'arbitrage du CN par équipes par virement sur le compte suivant : IBAN BE29 0689 3469 5764. Précisez dans la communication le ou les noms des tireurs concernés, l'arme et le club. Le payement doit se faire pour le mercredi 19 novembre au plus tard.		
Règles	L'ensemble des règles applicables sur la compétition (conditions de participation, formule, arbitrage, normes matérielles) sont consultables dans le guide de la vie sportive disponible à l'adresse suivante : https://www.fencing-belgium.be/nationa-a-l--		
	Alle regels die van toepassing zijn op de wedstrijd (deelnamesvoorwaarden, formules, scheidsrechters, materiaalnormen) kunnen worden geraadpleegd in het sportieve handboek dat beschikbaar is op het volgende adres: https://www.fencing-belgium.be/nationa-a-l		
Récompense	Coupe pour le premier Médaille pour les 4 premiers		
Fournisseur	Onlysport (distributeur officiel de la marque Prieur) Magasin (sur rendez-vous): Labbelaan 45 - 3090 Maleizen Contact : contact@onlysport.be - 0478 24 54 34 Commandes en ligne : www.onlysport.be		
Restauration	Le buffet est géré par notre club.		

